

Compte-rendu
Séance ordinaire du 5 juin 2024

Date de convocation : 29 mai 2024

Sous la Présidence de : M. le Maire Guy ERNST,

Membres présents : MM. Jean-François SCHNEIDER, Fabien METZLER et Lionel PORCHE, Adjoint, Mmes et MM. Véronique KIEFFER, Marien DURRENBERGER, Christian REPIS, Christine METZLER, Sylvie BLATTNER et Angélique GUYENOT.

Membres excusés : Mmes et MM. Martine QUIRIN (procuration à Guy ERNST), Stéphanie FELDMANN (procuration à Jean-François SCHNEIDER) et Émilie BESSON (procuration à Lionel PORCHE)

Membres non excusés : M. Sébastien PINHEIRO

La séance est ouverte à 20 heures 00.

En Préambule, M. le Maire souhaite faire part aux membres du Conseil Municipal du décès de l'abbé Gérard AUER, chanoine émérite de la cathédrale de STRASBOURG, survenu le 29 mai dernier. L'abbé AUER avait séjourné au presbytère de HEILIGENBERG de 1995 à 2007 et s'était beaucoup investi dans la vie du village durant cette période. Il avait notamment été une des chevilles ouvrières du relevage de l'orgue de notre église.

Une minute de silence est observée en mémoire de cette figure de la commune disparut à l'âge de 88 ans.

Point n° 1 : Désignation du secrétaire de séance

Madame Véronique KIEFFER est désignée secrétaire de séance.

Point n° 2 : Approbation du Procès-Verbal de la séance du 27 mars 2024

M. le Maire donne lecture du PV de la séance du 27 mars 2024 dont la copie a été transmise aux membres du Conseil Municipal. Celui-ci n'appelant pas d'observations particulières, il est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

Point 3 : Approbation des listes annuelles des associés de chasse.

M. le Maire présente la liste des associés de chasse pour la période 2024-2025 pour chacune des trois associations de chasse louant un bail sur le territoire de la commune. Pour mémoire, il s'agit de l'association LA GILLOISE pour le lot n° 1, de l'association du WEINBAECHEL pour le lot n° 2 et de l'association du KAPPELBRONN pour le lot n° 3.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents et représentés les listes des associés de chasse.

Point n° 4 : Décision budgétaire modificative.

La commune est passée cette année de la comptabilité M14 à la comptabilité M57. Le budget voté le 27 mars dernier tenait compte de ce passage à une nouvelle comptabilité, avec un budget dont certaines imputations ont été modifiées pour coller à la nouvelle nomenclature.

Toutefois, la Trésorerie nous a signalé qu'un compte a été oublié. En effet, il existe toujours un compte « 020 – dépenses imprévues d'investissement » dans le présent budget primitif, avec 5 000 € de prévu. Or ce compte n'existe plus en M57.

La Trésorerie nous demande donc d'annuler ce compte, et de transférer cette prévision à un autre compte

de dépenses d'investissement, le « 2151 – réseau de voirie », ceci afin de maintenir l'équilibre budgétaire voté le 27 mars.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide d'annuler le compte 020 et d'affecter la somme initialement prévue sur ce compte au compte 2151.

Point 5 : Motion concernant la sortie de l'Alsace de la région Grand Est.

Sous l'impulsion de son président, M. Frédéric BIERRY, la CeA a lancé l'année dernière une consultation sur la sortie de l'Alsace du Grand Est. Sur 154 000 participants, la sortie était plébiscitée à 92%, ce qui traduit un fort souhait de la part de la population alsacienne.

La permanence de l'Alsace en tant que région, tant du point de vue géographique, historique, culturel et économique, milite en effet pour une telle solution. Une région à la taille de l'Alsace serait également une entité à taille plus humaine et moins éloignée du citoyen que ne l'est la région Grand Est.

Cette solution serait d'autant plus souhaitable si elle est associée à une fusion des compétences régionales et départementales au niveau d'une seule entité à l'échelle de l'Alsace, permettant ainsi une rationalisation de l'organisation territoriale et réduirait le mille-feuilles administratif.

Il ne s'agit pas là évidemment d'une atteinte à l'unité de la République ni à sa constitution, mais juste de défendre le droit à l'expérimentation. D'ailleurs, le précédent corse existe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de voter une motion de soutien en faveur de la constitution de l'Alsace en région à part entière, fusionnant les échelons régionaux et départementaux.

Point 6 : Prescription d'un Plan Local d'Urbanisme.

M. le Maire présente les conclusions d'une réunion qu'il a eu avec M. le Sous-Préfet concernant la situation urbanistique du village. Actuellement, la commune est sous RNU. Non seulement la question de la constructibilité de telle ou telle parcelle est soumise à l'accord des services préfectoraux, mais toutes possibilités d'extension y est figée. Or, M. le Sous-Préfet a informé M. le Maire que HEILIGENBERG pouvait prétendre à une extension d'un hectare si un nouveau PLU était réalisé.

M. le Maire présente aux membres du conseil les avantages (reprenre la main sur l'urbanisme de notre village, fixer des règles d'urbanisme claires suivant les zones, ...) et les inconvénients (coûts, procédures chronophages, moins de surface allouée à l'extension que dans le PLU initial, ...) à se lancer dans une telle procédure.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 12 voix pour et une abstention des membres présents et représentés, décide de prescrire un nouveau Plan Local d'Urbanisme.

Point 7 : Augmentation du tarif périscolaire.

M. le Maire informe les membres du conseil de l'augmentation du prix de revient du repas fournit au périscolaire par le traiteur. Le prix est ainsi passé de 4,30 € par repas à 4,45 € en octobre 2022, puis à 4,60 € en janvier 2024. Parallèlement, le prix de l'accueil n'a pas évolué depuis la création du périscolaire.

Au cours du débat, deux propositions d'augmentation du prix de l'accueil de midi sont faites afin de compenser l'augmentation du coût du repas : soit 0,50 € soit 1,00 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 8 voix en faveur de l'augmentation de 0,50 € contre 5 voix pour l'augmentation de 1,00 €, décide de faire passer le prix de l'accueil de midi de 8,00 € à 8,50 € à partir de la rentrée scolaire de septembre 2024.

Point 8 : Présentation du document unique des risques professionnels.

Le Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) est un document obligatoire dans chaque entreprise. Il est le fruit d'une réflexion menée en son sein pour évaluer et lister les dangers auxquels sont soumis les agents durant leur travail, ainsi que les mesures de sécurité mises en place ou à mettre en place afin de réduire chaque risque.

M. le Maire présente le DUERP de la commune afin que chaque conseiller puisse prendre connaissance de l'édition 2024 de ce document, étant entendu que celui-ci est actualisé annuellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prennent acte de l'édition 2024 du DUERP.

Point 9 : Informations du Maire

M. le Maire fait part aux membres du conseil de la préparation au Sénat d'un projet de loi concernant la réglementation de mise en place des antennes-relais. Il souhaite attirer l'attention des membres du conseil sur l'erreur d'analyse qui semble être faite par le législateur, et notamment sur l'erreur d'analyse de la situation d'HEILIGENBERG, citée dans le rapport préliminaire. Sous couvert de sécuriser la mise en place des antenne-relais, objectif fort louable au demeurant, le législateur laisse germer dans son projet de loi des effets pervers qui pourraient conduire d'une part, à un quasi-monopole des TowerCo déjà présents sur le marché (dont HEILIGENBERG a été victime), et d'autre part, à la fin de la libre disposition de son bien par le loueur. A terme, cela rendrait tous leurs partenaires dépendant du bon vouloir des TowerCo déjà implantés, encore plus qu'ils ne le sont déjà. M. le Maire a d'ores et déjà alerté plusieurs sénateurs conscients du problème pour leur faire part de la situation.

M. le Maire souhaite remercier les ouvriers et les adjoints pour les nombreux travaux qui ont été réalisés durant ce printemps (fleurissement, fauchage, entretien de la voirie, ...).

M. le Maire remercie également chaleureusement tous les conseillers qui tiendront le bureau de vote dimanche, à l'occasion du déroulement des élections européennes.

M. le Maire annonce au conseil la date des prochaines manifestations prévues dans le village : Fête de l'école le 8 juillet, bal populaire du 13 juillet, cérémonie du 14 juillet, marché aux puces du 21 juillet, soirée théâtrale du 27 juillet.

M. le Maire annonce que le bulletin communal de juillet est en préparation. Tout conseiller qui le souhaite peut dès à présent transmettre en mairie les articles ou idées d'articles à insérer dans le prochain numéro.

M. le Maire propose de profiter de l'allongement des jours pour éteindre l'éclairage public pendant la nuit durant la période estivale, du 15 juin au 15 août. La proposition est retenue à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 heures 30.

Le Maire
Guy ERNST



La Secrétaire de séance
Véronique KIEFFER